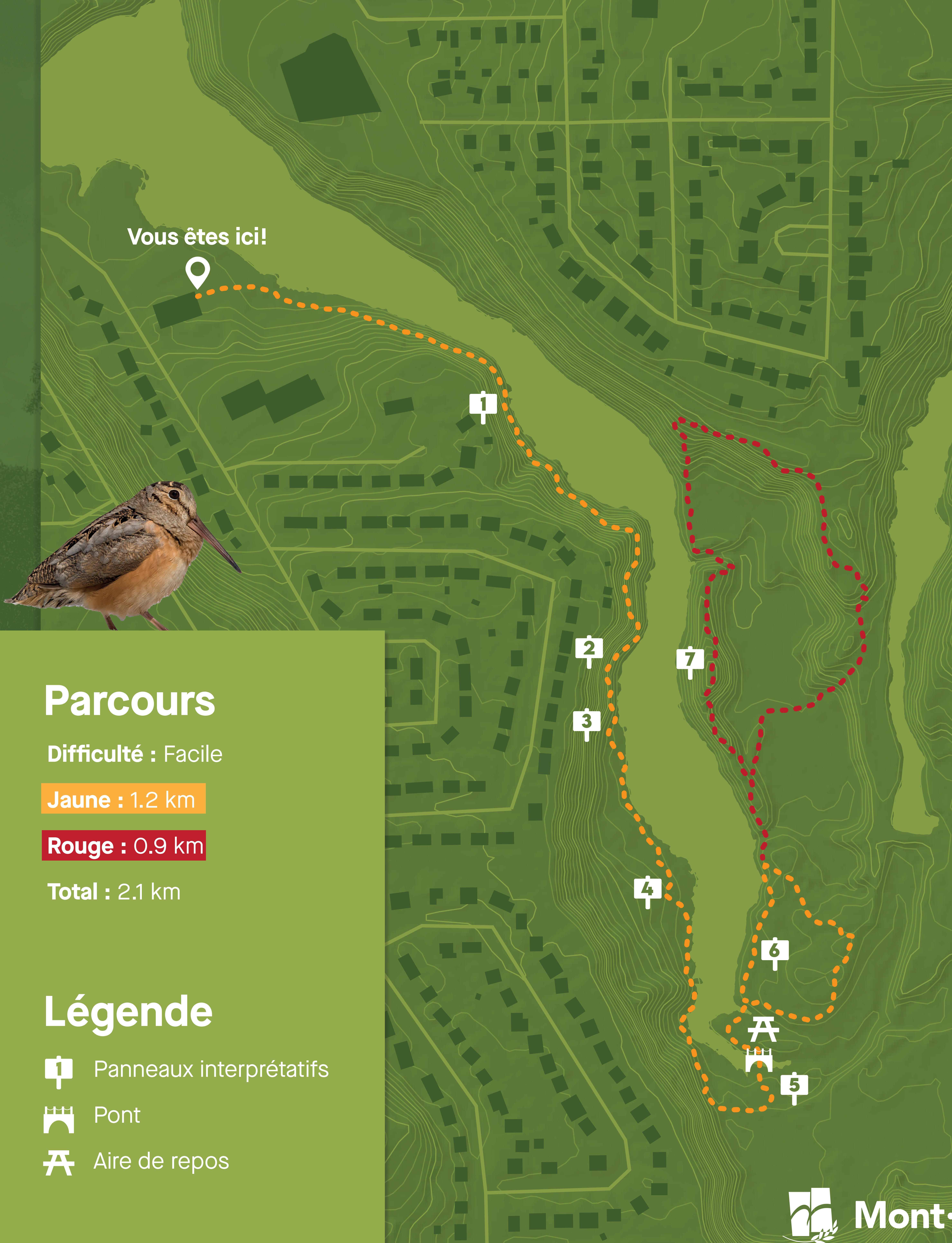


BIENVENUE AU SENTIER du ruisseau-Villemaire Jacques-Dumont

Règlements

- Chaque visiteur demeure responsable de sa propre sécurité et de celle de ses enfants;
- Il est préférable d'être au moins deux personnes lorsque vous circulez dans le sentier;
- Consultez la carte des sentiers à l'entrée du site (suggestion, prenez-la en photo!);
- Soyez courtois, lorsque vous vous arrêtez, ne bloquez pas la circulation des autres usagers;
- Circulez à l'intérieur des limites du sentier afin de respecter la fragilité du milieu naturel;
- Il est obligatoire de garder votre animal en laisse ainsi que ramasser les excréments de celui-ci;
- Il est obligatoire de disposer de vos déchets dans la poubelle située à l'entrée du site;
- Il est interdit d'allumer un feu;
- Il est interdit de camper sur le site;
- Il est interdit de nourrir les animaux;
- Pour votre sécurité, assurez-vous de quitter le sentier avant la noirceur.
- Il est déconseillé d'utiliser le sentier en période de dégel.
- Il est interdit de circuler avec un véhicule à moteur



Parcours

Difficulté : Facile

Jaune : 1.2 km

Rouge : 0.9 km

Total : 2.1 km

Légende

- Panneaux interprétatifs
- Pont
- Aire de repos



Mont-Laurier

